

Washington taxe de nouveaux produits européens



Article rédigé par *Le Figaro*, le 31 décembre 2020

Source [Le Figaro] Cette nouvelle offensive vise des produits français et allemands, des pièces détachées aéronautiques, vins non pétillants et cognacs.

L'administration Trump va imposer des droits de douane supplémentaires sur des produits européens, trois semaines avant la transition présidentielle, estimant que l'Union européenne a prélevé trop de taxes sur des produits américains dans le cadre du litige entre Boeing et Airbus. Cette nouvelle offensive vise des produits français et allemands, des pièces détachées aéronautiques, vins non pétillants et cognacs, qui se verront appliquer des droits de douane plus élevés pour traverser l'Atlantique, selon un communiqué publié mercredi 30 décembre au soir par le représentant américain au Commerce (USTR), qui ne précise toutefois ni leur montant ni quand ils s'appliqueront.

Ces taxes s'ajouteront à celles déjà imposées depuis 2019 sur des importations européennes comme le vin, le fromage, l'huile d'olive ou le whisky, ainsi que sur les avions Airbus. Washington y avait été autorisé par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Et en octobre, l'institution a également autorisé l'UE à appliquer elle aussi des droits de douane supplémentaires sur des produits importés des États-Unis. C'est ce qui mécontente les États-Unis, qui estiment que le périmètre choisi par l'UE pour calculer ces taxes punitives conduit à un montant trop élevé prélevé sur des produits américains, et juge la situation injuste. En cause, d'une part la période de référence, d'autre part, le périmètre géographique.

Ainsi, *«pour mettre en œuvre ses tarifs, l'UE a utilisé des données commerciales d'une période au cours de laquelle les volumes commerciaux avaient été considérablement réduits en raison des effets terribles sur l'économie mondiale du Covid-19»*, dénonce l'USTR. *«Le résultat de ce choix a été que l'Europe a imposé des droits de douane sur beaucoup plus de produits que ce qui aurait été couvert si elle avait utilisé une période normale. Bien que les États-Unis aient expliqué à l'UE l'effet de distorsion de la période choisie, l'UE a refusé de modifier son approche»*, souligne encore le communiqué. Les États-Unis ont ainsi annoncé *«changer leur période de référence pour s'aligner sur celle utilisée par l'Union européenne»*.

Par ailleurs, déplore Washington, *«l'UE a fait un autre choix qui a injustement augmenté le montant»* des droits de douane prélevés, en excluant de son calcul le Royaume-Uni, et estime que *«l'UE doit prendre des mesures pour compenser cette injustice»*.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)